

## Extrait du registre des décisions

Bureau du 14 décembre 2017

**Objet : RS - Attribution du marché de gestion de la plateforme de compostage des végétaux de Chambéry métropole - Cœur des Bauges pour les années 2018-2022**

- date de convocation le 08 décembre 2017
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille dix-sept, le jeudi quatorze décembre à dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, légalement convoqués, se sont réunis à Saint-Alban-Laysse, salle des fêtes, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Chambéry métropole - Cœur des Bauges.

- étaient présents : 38

<b>Aillon-le-Jeune</b>	Philippe Trepier
<b>Aillon-le-Vieux</b>	
<b>Arith</b>	
<b>Barberaz</b>	David Dubonnet
<b>Barby</b>	Catherine Chappuis
<b>Bassens</b>	Alain Thieffinat
<b>Bellecombe-en-Bauges</b>	Jean-Luc Berthalay
<b>Challes-les-Eaux</b>	
<b>Chambéry</b>	Josiane Beaud - Driss Bourida - Aloïs Chassot - Jean-Claude Davoine - Xavier Dullin - Sylvie Koska - Pierre Perez - Benoit Perrotton - Alexandra Turnar - Florence Vallin-Balas
<b>Cognin</b>	
<b>Curienne</b>	
<b>Doucy-en-Bauges</b>	
<b>Ecole</b>	
<b>Jacob-Bellecombette</b>	Brigitte Bochaton
<b>Jarsy</b>	
<b>La Compôte</b>	Jean-Pierre Fressoz
<b>La Motte-en-Bauges</b>	
<b>La Motte-Servolex</b>	Luc Berthoud - Sylvie Vuillemeret
<b>La Ravoire</b>	Frédéric Bret - Marc Chauvin
<b>La Thuile</b>	Dominique Pommat
<b>Le Châtelard</b>	Pierre Hemar
<b>Le Noyer</b>	
<b>Les Déserts</b>	Michel André
<b>Lescheraines</b>	Albert Darvey
<b>Montagnole</b>	Jean-Maurice Venturini
<b>Puygros</b>	Gérard Marcucci
<b>Saint-Alban-Laysse</b>	Michel Dyen
<b>Saint-Baldoph</b>	Christophe Richel
<b>Saint-Cassin</b>	Philippe Dubonnet
<b>Sainte-Reine</b>	
<b>Saint-François de Sales</b>	Maryse Fabre
<b>Saint-Jean-d'Arvey</b>	Bernard Januel
<b>Saint-Jeoire-Prieuré</b>	Jean-Marc Léoutre
<b>Saint-Sulpice</b>	Louis Caille
<b>Sonnaz</b>	Daniel Rochaix
<b>Thoiry</b>	Jérôme Esquevin
<b>Vérel-Pragondran</b>	Jean-Pierre Coendoz
<b>Vimines</b>	Lionel Mithieux

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 5

de Jean-Pierre Beguin à Florence Vallin-Balas - de Christiane Boisselon à Sylvie Vuillemeret - de Michel Dantin à Sylvie Koska - de Pierre Duperier à Maryse Fabre - de Marie Perrier à Xavier Dullin

- conseillers excusés : 9

François Blanc - Stéphane Bochet - Annick Bonniez - Jean-Benoît Cerino - Philippe Gamen - Pierre Gerard - Christian Gogny - Daniel Grosjean - Damien Regairaz

## **Bureau du 14 décembre 2017**

délibération n° 214-17

objet **RS - Attribution du marché de gestion de la plateforme de compostage des végétaux de Chambéry métropole - Cœur des Bauges pour les années 2018-2022**

---

Daniel Rochaix, vice-président chargé des déchets ménagers et assimilés et des programmes de prévention, indique qu'une consultation sous forme d'appel d'offres ouvert a été lancée par l'intermédiaire d'un avis d'appel public à concurrence publié le 11 août 2017 au BOAMP (Bulletin officiel d'annonces des marchés publics) concernant la réalisation d'une prestation de gestion de la plateforme de compostage des végétaux de l'agglomération de Chambéry pour trois ans renouvelable un an.

Ce marché de service fait l'objet d'un lot unique. Il est lancé avec deux variantes exigées :

- variante 1 : activité de broyage et transport de végétaux de Puygros et de la déchetterie de Le Châtelard,
- variante 2 : activité biomasse comprenant la gestion des bois d'emballages issus des déchetteries et la sortie de statut de déchets (procédure SSD), la gestion des flux biomasse (pesée, contrôle, chargement, etc.) de la plateforme de stockage de bois biomasse attenante à la plateforme de compostage des végétaux.

La date limite de remise des offres était fixée au 20 septembre 2017.

La variante 1 n'est pas retenue car celle-ci n'est plus d'actualité. En effet, le mode de collecte des végétaux sur la déchetterie de Le Châtelard a évolué dans le cadre des travaux de réhabilitation menés à l'automne sur cette déchetterie, et le recours à une prestation de broyage n'est plus nécessaire.

En revanche, pour des questions d'exploitation et de développement de valorisation des filières sur les déchetteries de l'agglomération de Chambéry, la variante 2 est retenue.

Les offres remises à l'issue de la consultation ont été notées conformément aux critères de jugement définis dans le règlement de consultation :

- valeur technique : 50 %,
- prix : 35 %,
- performances en matière de protection de l'environnement : 15 %.

La commission d'appel d'offres du 30 novembre 2017 a attribué le marché à l'entreprise ayant obtenu les meilleures notes. La société Suez Organique est retenue pour un montant estimatif de 1 370 860 € HT.

Compte tenu des éléments exposés ci-dessus, il est proposé d'attribuer le marché à la société Suez Organique selon les prix fixés dans l'acte d'engagement.

**Vu** les statuts de Chambéry métropole - Cœur des Bauges qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés,

**Vu** la délibération n° 010-17 C du Conseil communautaire du 9 janvier 2017 déléguant au Bureau la prise de toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des accords-cadres ainsi que des marchés publics d'un montant supérieur ou égal à 209 000 € HT et de leurs avenants,

**Vu** l'avis n° 019-17 NI du Bureau du 15 juin 2017 approuvant le lancement d'un appel d'offres ouvert pour la réalisation d'une prestation de gestion de la plateforme de compostage de Champlat,

**Vu** le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et notamment son article 27,

Vu l'attribution de la commission d'appel d'offres du 30 novembre 2017,

***Le Bureau de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, après en avoir délibéré et à l'unanimité :***

**Article 1 : approuve** le marché de gestion de la plateforme de compostage de Chambéry métropole - Cœur des Bauges avec la société Suez Organique selon les prix portés à l'acte d'engagement pour la période allant du 1<sup>er</sup> février 2018 au 31 janvier 2021,

**Article 2 : autorise** le président ou son représentant à signer le marché à intervenir et tous documents nécessaires à sa passation,

**Article 3 : dit**, en application de l'article L.5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,  
Xavier Dullin

## Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 214-17

Objet de l'acte : RS - Attribution du marché de gestion de la plateforme de compostage des végétaux de Chambéry métropole - Cœur des Bauges pour les années 2018-2022

Thème Préfecture : 1 - Commande Publique 1 - Marchés publics 1 - Délibérations 3 - Délibérations ou décisions relatives aux MAPA

Date de l'acte : 14 décembre 2017

Annexe :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20171214-lmc1H19950H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H19950H1

Date de transmission en Préfecture : 21 décembre 2017

Date de réception en Préfecture : 21 décembre 2017